



UDC Vétroz
Case Postale 42
1963 Vétroz
comite@udc-vetroz.ch
www.udc-vetroz.ch

Vétroz, le 17 décembre 2018

Question écrite du groupe UDC au Conseil Communal.

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame et Messieurs les Conseillers Communaux,

Conformément à l'article 35 du Règlement du Conseil Général, validé le 19 juin 2017, le Groupe UDC vous adresse les questions écrites suivantes, en vous remerciant d'y apporter une réponse, écrite également, et de ce fait, transmise à tous les Conseillers Généraux.

Concerne : Route des Ateliers.

- 1) Quelles sont les conclusions du retour d'enquête sur la Route des Ateliers ?
- 2) La signalisation routière (zone 30km/h) a été modifiée sans aucune mise à l'enquête, est-ce légal ?
- 3) Quelles sont les responsabilités endossées par la Commune en cas d'accident sur ce tronçon, lequel semble ne pas être en règle ?

Xavier Udry,
Pour le groupe UDC.